

Réf

45

Publics et Pré-requis

Salarié désigné par l'entreprise, pouvant bénéficier pleinement de la formation et possédant les qualités requises pour exercer la fonction d'animateur.

Objectifs

Le stagiaire après les 9 jours sera capable de :

- former le personnel à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique,
- analyser et améliorer une situation de travail.

L'entreprise s'engage à mettre en œuvre une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique à l'issue de laquelle l'animateur formé recevra un certificat d'aptitude délivré par la CRAM L-R.*

**cf lettre d'engagement à l'inscription*

Contenu (3 jours + 3 jours + 3 jours)**1^{ère} semaine**

- Les principes généraux de la prévention.
- Les indicateurs statistiques des accidents du travail.
- L'élaboration et la mise en place d'un projet PRAP.
- Consignes pour le travail d'intersession.

2^{ème} semaine

- Restitution du travail d'intersession.
- Les atteintes à la santé liées à l'activité physique.
- Formation aux techniques gestuelles.
- Analyse d'un situation de travail.
- Consignes pour le travail d'intersession.

3^{ème} semaine

- Restitution du travail d'intersession.
- Les concepts fondamentaux en ingénierie de formation.
- Mise en situation individuelle.
- Organisation matérielle et administrative de la formation d'acteur PRAP.

NB / Le stage formant un tout, l'inscription implique la présence aux 9 jours et la disponibilité pour exécuter l'exercice d'application demandé pendant l'intersession.

Dates

28 au 30 septembre / 8 au 10 novembre / 14 au 16 décembre

Localisation

Hérault